

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1593

30 juillet 2007

SOMMAIRE

Asia Pacific Performance	76438	LuxiPrivilège	76462
Beltxnea S.A.	76463	Luxury Food S.à r.l.	76446
Benny Investments S.A.	76419	Mawashi Geri S.A.	76457
Blue Capital S.à r.l.	76449	Multiworld	76443
Bravura Solutions (Luxembourg) S.à r.l.	76440	Nuotoundici S.A.	76454
British Sky Broadcasting S.A.	76420	Oakwood Global Finance S.C.A.	76461
Compagnie Financière et Foncière S.A.	76420	Phoenix Contact, S.à r.l.	76436
Corefa	76438	RE German Office 2 General Partners, S.à r.l.	76444
DKTrans S.A.	76464	RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l.	76444
EECF Beta Manager	76439	Seeker Rekees S.à r.l.	76462
Euphor S.A.	76421	S.F.C. REVISION Société Fiduciaire, Comptable et de Révision	76418
Family Office Luxembourg S.A.	76449	Société Financière Industrielle de Partici- pation et de Services	76439
Fiduciaire ITP S.A., Expertise Comptable	76446	Surassur S.A.	76457
Financière Victor III S.à r.l.	76439	Teresa S.A.	76437
Fruzzel S.à r.l.	76437	Terra Firma India	76421
Gedial S.A.	76464	THL GCO Investments II, S.à r.l.	76460
Gerrards Cross Investment S.à r.l.	76458	Trefinance S.A.	76460
Hip-Hp S. à r.l.	76463	Trèves Holding S.A.	76436
Industrial Development Company S.A. ..	76424	TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung	76461
International Transinvest Holding S.A. ...	76418	Unicorn Management (Luxembourg) S.A.	76438
JDJ Two S.A.	76444	Vittoria Corporation S.à r.l.	76456
Jodocy Group	76457	Western Investment Company et Cie ...	76457
LaSalle German Income and Growth Lu- xembourg S.à r.l.	76463	Winning Funds	76464
Leo Participations S.A.	76419	WP IX LuxCo II S.à r.l.	76454
L'Epicéa S. à r.l.	76443		
LGIG HKW GP S.à r.l.	76460		

S.F.C. REVISION Société Fiduciaire, Comptable et de Révision, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.446.

Société constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.F.C. REVISION suivant acte établi sous seing privé, en date du 2 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 180 du 11 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 145 du 5 mars 1999; suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 130 du 9 février 2000; suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1007 du 14 novembre 2001; et suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2002, la société adoptant notamment sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 645 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

S.F.C. REVISION, SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE RÉVISION

Signature

Référence de publication: 2007075327/546/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08021. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 15 mars 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 15 mars 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 15 mars 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 21 février 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

I. Schul / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007073091/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement en date du 22 mai 2007

- Les Administrateurs, les sociétés MADAS S.à r.l. et LOUV S. à r.l., ne se représentent pas aux suffrages.
- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.
- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007073090/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

—
La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 1^{er} décembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 1^{er} décembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 1^{er} décembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 25 avril 2007.

Pour BENNY INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073095/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

British Sky Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.291.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting exceptionally held on December 27th, 2006

- The resignation of the company ERNST & YOUNG, Société Anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activités Sydrall, L-5365 Munsbach, as Auditor is accepted.

- The company DELOITTE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg is appointed as Statutory Auditor for a term of one year. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting approving the 2007 annual accounts of the company.

Certified true copy

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 27 décembre 2006

- La démission de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Sydrall, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'Entreprises est acceptée.

- La société DELOITTE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommée comme Commissaire aux Comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes 2007 de la société.

Certifié sincère et conforme

Pour BRITISH SKY BROADCASTING SA

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073088/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Compagnie Financière et Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.189.

—
La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 23 mai 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 23 mai 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 23 mai 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Corinne Bitterlich, employée privée, née le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 26 mars 2007.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ET FONCIERE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073096/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2007

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs, avec effet immédiat, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, de Madame Nathalie Mager, employée privée et de Monsieur Serge Marion, employé privé, tous avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer au L-2520 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Michaël Zianveni, juriste, Monsieur Sébastien Graviere, juriste, Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé et Madame Andrea Dany, employée privée tous avec adresse professionnelle au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg. CEDERLUX Sàrl, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg a été nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073100/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Terra Firma India, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.560.600,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.282.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary meeting of the sole shareholder of TERRA FIRMA INDIA, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on March 19, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary on March 29, 2007, not yet published in the Mémorial.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville,

here represented Mr Jan H. Rottiers, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 13, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. is the sole shareholder of TERRA FIRMA INDIA, having its registered office at Luxembourg (the Company),

- the Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of EUR 33,548,100.- (thirty-three million five hundred and forty-eight thousand one hundred euros) to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR

33,560,600.- (thirty-three million five hundred and sixty thousand six hundred euros) by the issuance of 1,341,924 (one million three hundred and forty-one thousand nine hundred and twenty-four) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of 3,700 (three thousand seven hundred) shares of the company TARABAUD, incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at F-78280 Guyancourt, 2, rue Hélène Boucher, representing 100 % of the issued shares of the said Company.

This contribution is being made for a value EUR 33,548,100.- (thirty-three million five hundred and forty-eight thousand one hundred euros) affected to the share capital of the Company.

It results from a certificate issued on April 16, 2007 by the management of TARABAUD that, as of the date of such certificate:

- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. is the full owner of the shares contributed,
- The shares contributed are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of TARABAUD;
- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. is solely entitled to the shares and possesses the power to dispose of the shares contributed;
- the shares contributed are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares be transferred to him;
- according to the laws of France and the articles of association of TARABAUD, the shares are freely transferable;
- on April 16, 2007 the shares are worth at least EUR 33,548,100.- (thirty-three million five hundred and forty-eight thousand one hundred euros), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a balance sheet of TARABAUD, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6. Subscribed capital. First paragraph.** The share capital is set at to EUR 33,560,600.- (thirty-three million five hundred and sixty thousand six hundred euros) represented by 1,342,424 (one million three hundred and forty-two thousand four hundred and twenty-four) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all of which are fully paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.-.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the issued shares of TARABAUD, a company incorporated under the laws France, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TERRA FIRMA INDIA, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg (la Société), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 mars 2007, non encore publié au Mémorial,

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., une société organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville,

représentée par Monsieur Jan H. Rottiers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. est l'associé unique de TERRA FIRMA INDIA, ayant son siège social à Luxembourg («la Société»),

- le capital social de la Société est actuellement fixé EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant EUR 33.548.100,- (trente-trois millions cinq cent quarante-huit mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 33.560.600,- (trente-trois millions cinq cent soixante mille six cents euros) par l'émission de 1.341.924 (un million trois cent quarante et un mille neuf cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de 3.700 (trois mille sept cents) actions de la société de droit français TARABAUD, avec siège social à F-78280 Guyancourt, 2, rue Hélène Boucher, représentant 100% des actions émises de ladite société.

Cet apport est fait pour une valeur EUR 33.548.100,- (trente-trois millions cinq cent quarante-huit mille cent euros) affectés au capital de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de TARABAUD en date du 16 avril 2007 que:

- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. est le propriétaire des actions apportées;
- LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. est le seul titulaire des droits sur les actions apportées et possède le pouvoir de céder les actions;
- Les actions ne sont grevées d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les actions et les actions ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les actions lui soient cédées;
- conformément aux lois françaises et aux statuts de TARABAUD, les actions sont librement cessibles;
- en date du 16 avril 2007 les actions sont évaluées au moins à EUR 33.548.100,- (trente-trois millions cinq cent quarante-huit mille cent euros), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et un bilan de TARABAUD, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 33.560.600,- (trente-trois millions cinq cent soixante mille six cents euros) représenté par 1.342.424 (un million trois cent quarante-deux mille quatre cent vingt-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 7.000.-

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 100% des actions émises de TARABAUD, une société de droit français, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. H. Rottiers, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, Relation: LAC/2007/5400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074358/242/150.

(070080767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Industrial Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 92.795.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed of the Notary Maître Gérard Lecuit on the 6th March 2003 and whose articles have been amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned Notary on 23rd December 2004, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 695 of 14 July 2005 and registered with the Trade and Companies of Register of Luxembourg (the «R.C.S.») under number B 92 795 (the «Company»).

The meeting is declared open with M^e François Felten, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Kathrin Krämer, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr E. Clive Anderson, barrister at law, professionally residing at 203 East 72nd Street, New York, NY 10021-4567, U.S.A..

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxy of the represented sole shareholder, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(II) It appears from the attendance list that all the one hundred twenty eight thousand nine hundred and ninety two (128,992) shares are present or represented at the extraordinary general meeting so that the quorum by law and by the articles of association of the Company is reached and the meeting is thus validly constituted and may be validly held.

(III) That the purpose of the meeting is to record the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Increase of the authorised share capital of the Company from two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000) to twenty-five million Euros (EUR 25,000,000) to be divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

Authorisation in relation thereto to the Board of Directors to issue from time to time such shares within the authorised share capital on one or more occasions and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors may in its discretion resolve.

Determination of the validity period of the authorised and reserved share capital of the Company to be set at a period of five years from the date of the publication in the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meeting creating such authorised share capital.

2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company relating to the object of the Company so as to read as follows:

« **Art. 4. Object of the Company.** The principal object of the Company is to acquire participating debt or equity interests, in any form whatever, in other companies, either Luxembourg or foreign, as well as to manage and develop all such participating interests. The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive of those issued by any government or any other international, national or local authority), and any other rights attached to them, by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In addition, the Company may acquire and develop patents and licences to exploit the same.

The Company may issue bonds, notes, stock, debentures and other securities of any kind by way of public or private subscription, and may borrow funds in any form (including but not limited to loans or issue of bonds or notes) in accordance with the law.

The Company may grant any form of financial assistance, whether by way of investment in any kind of securities, loan, or guarantee of third party obligations, to any entity in which it has a direct and substantial participating interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own, nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity conducted by the Company may be conducted directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg, or elsewhere.

The Company shall have all powers necessary for the accomplishment and development of its objectives, subject, however, to any restrictions imposed thereon by the law on holding companies of July 31st, 1929, as amended.»

3. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia but not exclusively reflect the resolutions taken under items 1 and 2 above.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

It was resolved to increase the authorised share capital of the Company from two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000) to twenty-five million Euros (EUR 25,000,000) to be divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.

It was resolved to authorise the Board of Directors to issue from time to time such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors may in its discretion resolve.

It was resolved to fix the validity period of the authorised and reserved share capital of the Company at a period of five years from the date of the publication in the Mémorial of the present deed.

Second resolution

It was resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company relating to the object of the Company so as to read as follows:

« **Art. 4. Object of the Company.** The principal object of the Company is to acquire participating debt or equity interests, in any form whatever, in other companies, either Luxembourg or foreign, as well as to manage and develop all such participating interests. The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive of those issued by any government or any other international, national or local authority), and any other rights attached to them, by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In addition, the Company may acquire and develop patents and licences to exploit the same.

The Company may issue bonds, notes, stock, debentures and other securities of any kind by way of public or private subscription, and may borrow funds in any form (including but not limited to loans or issue of bonds or notes) in accordance with the law.

The Company may grant any form of financial assistance, whether by way of investment in any kind of securities, loan, or guarantee of third party obligations, to any entity in which it has a direct and substantial participating interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own, nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity conducted by the Company may be conducted directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg, or elsewhere.

The Company shall have all powers necessary for the accomplishment and development of its objectives, subject, however, to any restrictions imposed thereon by the law on holding companies of July 31st, 1929, as amended.»

Third resolution

It was resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to inter alia but not exclusively reflect the resolutions taken under items 1 and 2 above so as to read as follows:

Art. 1. Company Name. There exists a holding corporation under the name of INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A. (the «Company»)

Art. 2. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Without prejudice to the general rules of law governing termination of any contract with a third party for the maintenance of the registered office, the registered office may be relocated to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the «General Meeting»), and to any other place within the city of Luxembourg by a decision of the board of directors (the «Board»). The Board may also establish other offices, administrative centers, agencies and subsidiaries for the Company, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg. If extraordinary events of a political, economic or social nature likely to disrupt normal activity at the registered office or easy communication between such office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office

may be provisionally relocated abroad by the Board. Such provisional relocation shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration of the Company. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting.

Art. 4. Object of the Company. The principal object of the Company is to acquire participating debt or equity interests, in any form whatever, in other companies, either Luxembourg or foreign, as well as to manage and develop all such participating interests. The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive of those issued by any government or any other international, national or local authority), and any other rights attached to them, by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In addition, the Company may acquire and develop patents and licences to exploit the same.

The Company may issue bonds, notes, stock, debentures and other securities of any kind by way of public or private subscription, and may borrow funds in any form (including but not limited to loans or issue of bonds or notes) in accordance with the law.

The Company may grant any form of financial assistance, whether by way of investment in any kind of securities, loan, or guarantee of third party obligations, to any entity in which it has a direct and substantial participating interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own, nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity conducted by the Company may be conducted directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg, or elsewhere.

The Company shall have all powers necessary for the accomplishment and development of its objectives, subject, however, to any restrictions imposed thereon by the law on holding companies of July 31st, 1929, as amended.

Art. 5. Share capital. The authorized share capital including the issued share capital is fixed at twenty-five million Euros (€25,000,000) to be divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of one hundred Euros (€100) each.

The issued share capital is set at twelve million eight hundred and ninety-nine thousand two hundred Euros (€12,899,200) divided into one hundred twenty-eight thousand nine hundred and ninety-two (128,992) shares with a par value of one hundred Euros (€100) each.

The issued share capital of the Company may be increased by means of issuing additional shares.

The Board is authorised, for a period of five years from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary General Meeting which authorizes or re-authorises such action, to increase on one or more occasions the issued capital by means of issuing additional shares, so long as it remains within the limits of the authorised capital. Each time the Board shall act to increase the issued capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the articles of association of the Company (the «Articles of Association») shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

In addition to the foregoing, a decision to increase the issued share capital of the Company by means of issuing additional shares may be made by a resolution of the General Meeting, provided that, if such increase would require an increase in the authorized share capital, such resolution is accompanied by a simultaneous resolution authorizing the necessary increase of the authorized share capital.

The terms and conditions under which additional shares are issued, including issue price, shall be determined by the body (General Meeting or Board) authorised to effect such share capital increase.

Payment for additionally issued shares and other securities of the Company may be effected in cash, securities, other property and property rights, or any other rights which have monetary valuation.

Any shares issued pursuant to any share capital increase shall be registered or bearer shares, at the option of the relevant body authorizing the issuance (General Meeting or Board). The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The issued share capital of the Company can be decreased by a reduction of the total number of issued shares. Any decision to decrease the issued share capital of the Company shall require a unanimous resolution of the General Meeting. The Company may reduce the number of issued shares by repurchasing its own shares by means of its available reserves under the provisions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, provided that such repurchase shall have been adopted by a resolution of the General Meeting.

Art. 6. General Meeting. The General Meeting shall be the supreme governing body of the Company. The Company shall be obligated to hold a General Meeting annually. The annual General Meeting shall be held each year in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place as indicated in the notice to convene such meeting, on the fourth Tuesday of the month of June at eleven a.m..

The chairman of the General Meeting shall be such person who is elected or designated as such by the General Meeting. The General Meeting shall in particular decide on:

approval of the annual balance sheet, the distribution of the net profit and the ways in which to cover an eventual loss; discharge of the obligations of the members of the Board of the Company (the «Directors») and of the auditor of the Company;

election of the Board of the Company;

election of the auditor of the Company;

increase or decrease of the issued share capital;

alteration of the Articles of Association of the Company; and

liquidation and appointment of the liquidators of the Company.

Resolutions and decisions of the General Meeting on all matters, except those where other voting majorities are mentioned in these Articles of Association or are required by law, shall be considered to have been validly adopted and binding on the Company and all other shareholders, if approved by a simple majority of the votes of all of the shareholders present or represented.

The General Meeting shall not be entitled to authorize or approve matters not included in the agenda of the General Meeting, unless all of the shareholders shall consent thereto.

All notices to convene General Meetings shall be sent by registered mail to the registered shareholders not later than two weeks before the General Meeting.

The notice shall contain the date, time, place and agenda for the General Meeting, without prejudice to any other requirements imposed by law.

The date of and procedure for conducting General Meetings, and the list of materials (information) to be provided to the shareholders for the General Meeting, shall be established by the decision of the Board in accordance with any requirements imposed by law.

The General Meeting shall be deemed valid (as having a quorum) if shareholders (or their proxies) holding in aggregate more than 80 % of the voting shares of the Company are present or represented.

In event of the absence of a quorum for conducting a General Meeting, the Board, or the person or the body who convened the General Meeting, shall announce a date, time and place for a new General Meeting, without prejudice to any other requirements imposed by law.

Notice of the date, time and place of the new General Meeting shall be sent to all registered shareholders by registered mail not later than ten days before the date of the new General Meeting.

The new General Meeting shall be deemed valid (as having a quorum), if shareholders (or their proxies) holding in aggregate at least 30 % of the voting shares of the Company are present or represented

Voting at any General Meeting shall be carried out in accordance with the following principle: «One voting share of the Company - one vote.»

Any General Meeting other than the annual General Meeting shall be considered extraordinary.

An extraordinary General Meeting shall be held upon the demand of the Managing Director (as defined below), two Directors, or shareholders holding at least 5 % of the shares of the Company.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar kinds of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting occurs on a continuous, real-time basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 7. Board of the Company. The Company shall be managed by a Board composed of at least three Directors who need not be shareholders. The Directors shall be elected by the General Meeting.

The number of Directors to be elected at each General Meeting shall be proposed by the Board in the notice of such General Meeting sent to the shareholders. Any shareholder desiring to propose a candidate for election to the Board must notify the Company prior to the time that notice of such General Meeting is sent to the shareholders.

The shareholders shall vote on each candidate individually. Those candidates who receive the highest number of votes shall be elected to the Board, within the limit of the total number of Directors to be appointed as proposed by the Board. In case of equality of votes given to the candidates for one seat, one or more new rounds of elections pursuant to the above principles shall be organized as determined by the Board subject to the final decision by the shareholders.

The Directors shall be elected at each annual General Meeting for a period of one year and until the next General Meeting at which Directors are to be elected, they shall be eligible for reappointment and they may be dismissed at any time by the General Meeting. In case of any vacancy in the office of a Director appointed by the General Meeting, the remaining Directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis, until the date of the next General Meeting.

The Board shall have full authority to perform such acts as shall be deemed necessary or useful in achieving the objectives of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the Board.

The Board may elect a Managing Director (as defined below) with the powers as set out below, who shall also be the chairman of the Board (the «Chairman»).

In the absence of the Managing Director, another Director so designated by the Board may preside over meetings of the Board.

Meetings of the Board may be called by the Managing Director or any two Directors by email or telefax sent at least 24 hours before the proposed time of the meeting, or by letter sent at least 10 days before the proposed date of the meeting. The notice shall describe the agenda for the meeting. The agenda may be changed only if all of the Directors shall agree.

Meetings of the Board shall ordinarily be held at the registered office of the Company, unless all of the Directors shall agree otherwise.

The Board may validly deliberate and act only if 60 % of its members are present or represented.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar kinds of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting occurs on a continuous, real-time basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Board Resolutions and decisions of the Board on all matters, except those where other voting majorities are mentioned in these Articles of Association or are required by law, shall be considered to have been validly adopted and binding on the Company, if approved by a simple majority of the Directors. The Chairman shall not have a casting vote.

The Board may also act and take decisions by a written resolution which is signed by all of the Directors. Any such written resolution may be signed in counterparts. Also, a copy of a Director's signature sent by fax shall be the equivalent of such signature.

Minutes of all meetings and resolutions of the Board shall be kept at the registered office of the Company and are to be signed by the Chairman or the person presiding over the Meeting of the Board.

The Board may designate one of the Directors to be the Managing Director (the «Managing Director») who shall be empowered to exercise on his own all of the powers of the Board concerning daily management and representation of the Company, and to execute agreements and other documents in the name of the Company and bind the Company in connection therewith.

The Board may also delegate all or part of its powers concerning daily management and representation of the Company to one or more other persons who need not be Directors or shareholders of the Company, provided that such delegation is made in writing.

In the event that the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a sole Director (who shall automatically be designated the Managing Director), and in such event all references herein to the Board shall be to such sole Director.

Art. 8. Directors' and Officers' Indemnities.

(1) Subject to the exceptions and limitations listed below:

(a) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer (and irrespective of the time at which the event, matter or condition which gave rise to such claim, action, suit or proceeding occurred or arose) and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. To that end, the Company may purchase and maintain for any Director or other officer, insurance against any such liability.

(b) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal, arbitral, administrative or otherwise, including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, fines, civil penalties, amounts paid in settlement and other liabilities.

(2) No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(a) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(b) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company;

(c) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board; or

(d) In defending any proceedings (whether civil or criminal) in which judgement is given against that Director or officer or in which he is convicted of an offence.

(3) The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

(4) Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 may be advanced by the Company prior to the final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Bindingsignatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including daily management) by (i) the sole signature of the Managing Director or the joint signatures of any two Directors or (ii) in the case of a sole Director, the signature of the sole Director or (iii) the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power has been granted in writing by the Board or the sole Director (as the case may be), but only within the limits of such power.

Art. 10. Proxies for the General Meeting or Board meetings. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing, whether in original, by telefax, cable, or telegram, or email to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether in original, by telefax, cable, or telegram, or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another Director as his or her proxy.

One Director may represent more than one Director unable to attend at a meeting of the Board provided that (subject to the last paragraph of article 7) there are always at least two Directors who either are present in person or participate in such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in article 7.

Art. 11. Audit of the Company. For verification and approval of the annual financial report, each year the General Meeting shall elect a professional auditor who has no proprietary interest in the Company or any of its shareholders (external auditor). Such external auditor shall be appointed for a term of one year and until any successor is elected by the shareholders. The external auditor shall be eligible for re-election, and may be removed at any time by a decision of the General Meeting.

Art. 12. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January 1 and end on December 31 of each year.

Art. 13. Settlement of disputes. All disputes arising out of or in connection with these Articles of Association and all matters related thereto shall be submitted to a Court of Arbitration with its seat in Luxembourg for final settlement under the rules of the International Chamber of Commerce. To the extent possible, all proceedings shall be conducted in the English language.

Art. 14. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall have the right to determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall have the right to decide to pay dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euros or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 15. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 16 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting adopting the decision to liquidate. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 16. General provisions. These Articles of Association and all matters related thereto shall be construed and the legal relations between the parties hereto shall be determined, in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, without regard to its conflicts of laws principles.

These Articles of Association are binding upon the successors and assignees of the parties in the ownership of the shares of INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A.

Should any provision of these Articles of Association or any agreements related thereto be invalid, then these Articles of Association as a whole shall not be invalid, and the invalid provision(s) shall be replaced by valid provisions which, according to the spirit and intent of these Articles of Association, come closest to the invalid provision(s).

Any amendments or additions to, or restatements of, these Articles of Association shall be made only by a decision of the General Meeting.

Should any contradictions between these Articles of Association and other agreements arise, the provisions of these Articles of Association shall prevail.

The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 concerning holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Association do not state otherwise.

The Articles of Association of the Company are drafted in English, followed by a translation into French. In the event of any difference between the English and French versions, the English version shall govern.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of this deed estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit le 6 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné le 23 décembre 2004, publié au Mémorial sous le numéro 695 du 14 juillet 2005 enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.795 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte avec M^e François Felten, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en qualité de président, qui a nommé comme secrétaire M^e Kathrin Krämer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. E. Clive Anderson, barrister at law, résidant professionnellement à 203 East 72nd Street, New York, NY 10021-4567, U.S.A..

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire de prendre acte de ce qui suit:

(I) Que le seul actionnaire présent, la procuration du seul actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signés par le mandataire du seul actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes comparantes demeureront annexées au présent acte.

(II) Il ressort de la liste de présence que toutes les cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt douze actions (128.992) sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que le quorum requis par la loi et les statuts de la Société est atteint et que l'assemblée est valablement constituée et peut être valablement tenue.

(III) Que l'objet de l'assemblée est d'enregistrer les résolutions devant être adoptées sur la base de l'agenda suivant:

1. Augmentation du capital social autorisé de la Société de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) à vingt cinq millions Euros (EUR 25.000.000) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale chacune de cent Euros (EUR 100).

En relation avec ce qui précède, autorisation du conseil d'administration d'émettre ces actions à tout moment dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois et selon les termes et conditions que le conseil d'administration peut décider discrétionnairement.

Détermination de la période de validité du capital autorisé et réservé de la Société devant être fixée à une période de cinq années à compter de la date de publication au Mémorial du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant créé ce capital autorisé.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relative à l'objet de la Société de sorte à ce qu'il se lise comme suit:

« **Art. 4. Objet de la Société.** L'objet principal de la Société est d'acquérir des participations sous forme de dettes ou de titres, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que de gérer et développer toutes ces participations. La Société peut tout particulièrement acquérir tous types de titres, négociables ou non (y compris ceux qui sont émis par un gouvernement ou toute autre autorité locale, nationale ou internationale), et tous autres droits y attachés, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

En outre, la Société peut acquérir et développer des brevets et licences et les exploiter.

La Société peut émettre des actions, obligations, certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce par voie de souscription publique ou privée, et peut emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit (y compris, mais sans limitation, des prêts ou des émissions de titres ou notes) conformément à la loi.

La Société peut prêter toute forme d'assistance financière, que ce soit par voie d'investissement dans tous types de titres, prêts, ou garantie d'obligations d'un tiers, à toute entité dans laquelle elle a un intérêt direct et substantiel.

La Société ne peut conduire une activité industrielle en son nom, ni détenir d'établissement commercial ouvert au public.

Toute activité conduite par la Société pourra être conduite directement ou indirectement au Luxembourg ou ailleurs, par l'intermédiaire de son siège social ou de ses succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement et le développement de son objet, sous réserve, toutefois, de toute restriction imposée par la loi sur les sociétés holdings du 31 juillet 1929, telle que modifiée.»

3. Modification et refonte des statuts de la Société, afin, entre autres mais pas exclusivement, de refléter les décisions prises sous les points 1^{er} et 2 ci-dessus.

Après ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, l'assemblée a pris unanimement les décisions suivantes.

Première résolution

Il a été résolu d'augmenter le capital social autorisé de la Société de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) à vingt cinq millions Euros (EUR 25.000.000) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale chacune de cent Euros (EUR 100).

Il a été résolu d'autoriser le conseil d'administration d'émettre ces actions à tout moment dans le cadre du capital autorisé en une ou plusieurs fois et selon les termes et conditions que le conseil d'administration peut décider discrétionnairement.

Il a été résolu de déterminer la période de validité du capital autorisé et réservé de la Société devant être fixée à une période de cinq années à compter de la date de publication au Mémorial du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant créé ce capital autorisé.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société qui doit se lire ainsi:

« **Art. 4. Objet de la Société.** L'objet principal de la Société est d'acquérir des participations sous forme de dettes ou de titres, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que de gérer et développer toutes ces participations. La Société peut tout particulièrement acquérir tous types de titres, négociables ou non (y compris ceux qui sont émis par un gouvernement ou toute autre autorité locale, nationale ou internationale), et tous autres droits y attachés, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

En outre, la Société peut acquérir et développer des brevets et licences et les exploiter.

La Société peut émettre des actions, obligations, certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce par voie de souscription publique ou privée, et peut emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit (y compris, mais sans limitation, des prêts ou des émissions de titres ou notes) conformément à la loi.

La Société peut prêter toute forme d'assistance financière, que ce soit par voie d'investissement dans tous types de titres, prêts, ou garantie d'obligations d'un tiers, à toute entité dans laquelle elle a un intérêt direct et substantiel.

La Société ne peut conduire une activité industrielle en son nom, ni détenir d'établissement commercial ouvert au public.

Toute activité conduite par la Société pourra être conduite directement ou indirectement au Luxembourg ou ailleurs, par l'intermédiaire de son siège social ou de ses succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement et le développement de son objet, sous réserve, toutefois, de toute restriction imposée par la loi sur les sociétés holdings du 31 juillet 1929, telle que modifiée.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, afin, entre autres mais pas exclusivement, de refléter les décisions prises sous le point 1^{er} ci-dessus de sorte à ce qu'ils se lisent, comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société holding sous la dénomination de INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Sans préjudice des règles générales établies par la loi régissant la résiliation de tout contrat avec un tiers pour le maintien du siège social, le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») ou dans la municipalité par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). Le Conseil peut en outre établir d'autres bureaux, centres administratifs, agences et filiales pour la Société, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou

la communication aisée de ce siège avec l'étranger, interviennent ou sont sur le point d'intervenir, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger par le Conseil. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 4. Objet de la Société. L'objet principal de la Société est d'acquérir des participations sous forme de dettes ou de titres, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que de gérer et développer toutes ces participations. La Société peut tout particulièrement acquérir tous types de titres, négociables ou non (y compris ceux qui sont émis par un gouvernement ou toute autre autorité locale, nationale ou internationale), et tous autres droits y attachés, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

En outre, la Société peut acquérir et développer des brevets et licences et les exploiter.

La Société peut émettre des actions, obligations, certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce par voie de souscription publique ou privée, et peut emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit (y compris, mais sans limitation, des prêts ou des émissions de titres ou notes) conformément à la loi.

La Société peut prêter toute forme d'assistance financière, que ce soit par voie d'investissement dans tous types de titres, prêts, ou garantie d'obligations d'un tiers, à toute entité dans laquelle elle a un intérêt direct et substantiel.

La Société ne peut conduire une activité industrielle en son nom, ni détenir d'établissement commercial ouvert au public.

Toute activité conduite par la Société pourra être conduite directement ou indirectement au Luxembourg ou ailleurs, par l'intermédiaire de son siège social ou de ses succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement et le développement de son objet, sous réserve, toutefois, de toute restriction imposée par la loi sur les sociétés holdings du 31 juillet 1929, telle que modifiée.

Art. 5. Capital social. Le capital social autorisé comprenant le capital social émis est fixé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 EUR) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune. Le capital social émis est fixé à douze million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille et deux cent euros (12.899.200 EUR) représenté par cent vingt-huit mille neuf cent et quatre-vingt-douze (128.992) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital social émis de la Société peut être augmenté par voie d'émission d'actions additionnelles.

Le Conseil est autorisé, pour une période de cinq ans à partir de la date de publication dans le Mémorial du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui l'autorise ou prolonge cette autorisation, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital émis par voie d'émission d'actions additionnelles, pour autant qu'il reste dans les limites du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil agit pour augmenter le capital émis tel qu'autorisé par les dispositions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») devront être modifiés afin de refléter cette augmentation et le Conseil devra prendre, ou autoriser, toutes les mesures nécessaires aux fins de publication de ce changement en conformité avec la loi.

En plus de ce qui précède, une décision ayant pour but d'augmenter le capital social émis de la Société par voie d'émission d'actions additionnelles peut être prise par l'Assemblée Générale, étant entendu que, si cette augmentation exige une augmentation du capital social autorisé, cette décision sera accompagnée par une décision simultanée autorisant l'augmentation nécessaire du capital social autorisé.

Les conditions générales sous lesquelles les actions additionnelles sont émises, y compris le prix d'émission, devront être déterminées par l'entité (Assemblée Générale ou Conseil) autorisée à procéder à cette augmentation du capital social.

Le paiement des actions additionnelles émises et d'autres titres de la Société peut être effectué en espèce, titres, autre propriété ou droits y relatifs, ou tout autre droit qui a une valeur monétaire.

Toutes les actions émises à la suite d'une augmentation du capital social seront nominatives ou au porteur, au choix de l'entité concernée ayant autorisé l'émission (Assemblée Générale ou Conseil). Les actions de la Société peuvent être émises, à la discrétion de leur détenteur, en certificats représentant des actions uniques ou deux ou plusieurs actions.

Le capital social émis de la Société peut être réduit par réduction du nombre total d'actions émises. Toute décision de réduire le capital social émis de la Société est prise par l'Assemblée Générale à l'unanimité. La Société peut réduire le nombre d'actions émises en rachetant ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que ce rachat doit être approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 6. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est l'entité dirigeante souveraine de la Société. La Société doit tenir une Assemblée Générale par année. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir chaque année à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de cette assemblée, le quatrième mardi du mois de juin à onze heures.

Le président de l'Assemblée Générale sera la personne qui aura été élue ou désignée en tant que tel par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale doit notamment voter sur les points suivants:

- approbation des comptes annuels, distribution des bénéfices nets et manière de couvrir les pertes éventuelles;
- décharge des obligations des membres du Conseil de la Société (les «Administrateurs») et du commissaire aux comptes de la Société;
- nomination du Conseil de la Société;
- nomination du commissaire aux comptes de la Société;
- augmentation ou réduction du capital social émis;
- modification des Statuts de la Société; et
- liquidation et nomination des liquidateurs de la Société.

Les résolutions et décisions de l'Assemblée Générale sur toutes les matières, sauf celles pour lesquelles il existe des majorités prévues par les présents Statuts ou par la loi, seront considérées comme ayant été valablement adoptées et opposables à la Société et à tous les autres actionnaires, si elles sont approuvées à la majorité simple des voix de tous les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale n'a pas le pouvoir d'autoriser ou d'approuver des points qui ne sont pas portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, sauf si tous les actionnaires ont donné leur accord.

Toutes les convocations aux Assemblées Générales seront envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs au plus tard deux semaines avant l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, sans préjudice de toute autre exigence légale.

La date et la procédure de la tenue des Assemblées Générales, et la liste des documents (informations) devant être fournis aux actionnaires pour l'Assemblée Générale, sera établie sur décision du Conseil conformément à la loi.

L'Assemblée Générale est considérée valable (quorum atteint) si les actionnaires (ou leurs mandataires) détenant plus de 80% des actions votantes de la Société sont présents ou représentés.

En cas d'absence de quorum pour la tenue d'une Assemblée Générale, le Conseil, ou la personne ou l'entité qui a convoqué l'Assemblée Générale, doit annoncer une date, une heure et un lieu pour une nouvelle Assemblée Générale, sans préjudice des dispositions légales.

La convocation comprenant la date, l'heure et le lieu de la nouvelle Assemblée Générale devra être envoyée à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée au plus tard dix jours avant la date de la nouvelle Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est considérée valable (quorum atteint) si les actionnaires (ou leurs mandataires) détenant plus de 30% des actions votantes de la Société sont présents ou représentés.

Les votes à une Assemblée Générale seront effectués conformément au principe suivant: «Une action de la Société - un vote.»

Toute Assemblée Générale autre que l'Assemblée Générale annuelle sera considérée comme extraordinaire.

Une Assemblée Générale extraordinaire sera tenue sur demande de l'Administrateur Délégué (tel que défini ci-dessous), deux Administrateurs, ou tout actionnaire détenant au moins 5% des actions de la Société.

Tout Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale par voie de conférence téléphonique, conférence vidéo, ou tout autre moyen de communication similaire de manière à ce que (i) les Actionnaires participant à l'assemblée puissent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée puissent s'entendre les unes les autres et communiquer ensemble, (iii) la transmission de l'assemblée s'effectue sur une base continue, en temps réel et (iv) les actionnaires puissent délibérer valablement, et la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 7. Conseil de la Société. La Société est administrée par un Conseil composé de trois Administrateurs au moins, actionnaires ou non. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale.

Le nombre d'Administrateurs devant être élus à chaque Assemblée Générale sera proposé par le Conseil dans la convocation à cette Assemblée Générale envoyée aux actionnaires. Les actionnaires qui désirent proposer un candidat à l'élection du Conseil doivent le notifier à la Société avant la date d'envoi aux actionnaires de la convocation à cette Assemblée Générale.

Les actionnaires doivent voter sur chaque candidat individuellement. Les candidats qui reçoivent le plus grand nombre de voix seront élus au Conseil, dans les limites du nombre total d'Administrateurs devant être élus sur proposition du Conseil. En cas d'égalité des voix pour un siège, un ou plusieurs autres tours de vote peuvent être organisés selon les principes décrits ci-dessus tels que déterminés par le Conseil, sous réserve de la décision finale des actionnaires.

Les Administrateurs seront élus à chaque Assemblée Générale annuelle pour une période de un an et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale lors de laquelle les Administrateurs doivent être élus; ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur nommé à l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés pourront remplir cette fonction provisoirement jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes jugés nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des objets de la Société.

Tous les points qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut élire un Administrateur Délégué (tel que défini ci-dessous) avec les pouvoirs décrits ci-dessous, qui sera également le président du Conseil (le «Président»). En cas d'absence de l'Administrateur Délégué, un autre Administrateur ainsi désigné par le Conseil pourra présider les réunions du Conseil.

Les réunions du Conseil seront convoquées par l'Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs par email ou télécopie envoyé au moins 24 heures avant l'heure proposée pour la réunion, ou par lettre envoyée au moins 10 jours avant la date proposée pour la réunion. La convocation doit décrire l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour peut être modifié sur accord de tous les Administrateurs.

Les réunions du Conseil sont tenues ordinairement au siège social de la Société, sauf accord contraire de tous les Administrateurs.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si 60% de ses membres sont présents ou représentés.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, conférence vidéo ou d'autres moyens de communication similaires de manière à ce que (i) les administrateurs prenant part à cette réunion puissent être identifiés, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre les unes les autres et communiquer les unes avec les autres, (iii) la transmission de la réunion s'effectue sur une base continue, en temps réel et (iv) les Administrateurs puissent délibérer valablement, et la participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions et décisions du Conseil sur toutes les matières, sauf celles pour lesquelles il existe d'autres majorités prévues par les présents Statuts ou par la loi, seront considérées comme ayant été valablement adoptées et opposables à la Société, si elles sont approuvées à la majorité simple des Administrateurs. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil peut également prendre des résolutions par voie de résolution circulaire qui sera signée par tous les Administrateurs. Toute résolution circulaire peut être signée sur différentes contreparties. De même, une copie de la signature d'un Administrateur envoyée par fax sera considérée comme équivalente à cette signature.

Les procès-verbaux de toutes les réunions et résolutions du Conseil seront conservés au siège social de la Société et seront signés par le Président ou la personne qui a présidé la Réunion du Conseil.

Le Conseil peut désigner parmi ses Administrateurs un Administrateur Délégué (l'«Administrateur Délégué») qui aura le pouvoir d'exercer seul tous les pouvoirs du Conseil relatifs à la gestion journalière et à la représentation de la Société, et de signer les contrats et autres documents au nom de la Société et engager la Société en relation avec ce qui précède.

Le Conseil peut également déléguer tout ou partie de ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la représentation de la Société à une ou plusieurs autres personnes, qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société, à condition que cette délégation soit faite par écrit.

Si la Société a un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un seul Administrateur (qui sera automatiquement désigné Administrateur Délégué), et dans ce cas, toutes les références dans les présents Statuts au Conseil devront être remplacées par des références à l'Administrateur unique.

Art. 8. Indemnités des Administrateurs et dirigeants.

(1) Sous réserve des exceptions et limitations ci-après:

(a) Toute personne qui est, ou a été, Administrateur ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans toute la mesure permise par la loi en vigueur, pour toutes dettes et dépenses raisonnablement supportées ou payées par elles en liaison avec toutes demandes, actions en justice, poursuites ou procédures dans lesquelles elle serait impliquée, en qualité de partie ou autrement, du fait de sa qualité, actuelle ou passée, d'Administrateur ou de dirigeant (sans préjudice de la date à laquelle l'événement, la matière ou la condition qui a donné naissance à cette demande, action en justice, poursuite ou procédure est arrivée ou s'est avérée) ainsi que pour tous montants payés ou supportés par elle au titre du règlement desdites demandes, actions en justice, poursuites ou procédures. A cet effet, la Société pourra souscrire et maintenir en vigueur, au bénéfice de tout Administrateur ou autre dirigeant, une assurance pour telle responsabilité.

(b) Les termes «demande», «action en justice», «poursuites» ou «procédure» s'appliqueront à toutes demandes, actions en justice, poursuites ou procédures (civiles, pénales, arbitrales, administratives ou autres, y compris par voie d'appel), en cours ou imminentes, et les mots «dettes» et «dépenses» incluront notamment tous honoraires d'avocats, coûts, jugements, amendes, amendes civiles, montants payés en règlement et autres dettes.

(2) Aucune indemnisation ne sera versée à un quelconque Administrateur ou dirigeant:

(a) au titre d'une quelconque dette envers la Société ou ses actionnaires résultant d'une faute intentionnelle, de la mauvaise foi, d'une faute lourde ou d'une insouciance téméraire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;

(b) concernant toute question pour laquelle il aura, de manière définitive, été considéré comme ayant fait preuve de mauvaise foi et dans l'intérêt contraire de la Société;

(c) en cas de règlement, à moins que celui-ci n'ait pas été entériné par une juridiction compétente ou par le Conseil; ou

(d) au titre de la défense dans le cadre de toute procédure (civile ou pénale) à l'issue de laquelle une décision de justice aura été rendue à l'encontre de cet Administrateur ou dirigeant ou lors de laquelle il aura été condamné pour une infraction.

(3) Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera dissociable; il n'affectera en rien les autres droits dont un Administrateur ou dirigeant pourra disposer, à ce jour ou ultérieurement; il perdurera en relation avec toute personne ayant cessé d'être Administrateur ou dirigeant, et jouera au bénéfice de ses successeurs, exécuteurs, et représentants successoraux. Aucune disposition des présentes n'affectera les droits à indemnisation dont le personnel de la Société, y compris les Administrateurs et dirigeants, disposent par voie de contrat, ou voie légale.

(4) Tout frais relatifs à la préparation et à la représentation en défense en relation avec toute demande, action en justice ou poursuites d'une nature décrite dans le présent article 8 pourront être avancés par la Société avant toute décision définitive sous réserve de l'engagement, de, ou au nom du dirigeant ou de l'Administrateur de rembourser le montant ainsi avancé s'il apparaît finalement qu'il n'avait droit à aucune indemnisation au titre de cet article 8.

Art. 9. Signatures engageantes. La Société sera engagée envers les tiers dans toutes matières (y compris la gestion journalière) par (i) la signature individuelle de l'Administrateur Délégué ou la signature conjointe de deux Administrateurs ou (ii) en cas d'un Administrateur unique, la signature de cet Administrateur unique ou (iii) par la signature individuelle ou conjointe de deux personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été conférés par écrit par le Conseil ou l'Administrateur unique (le cas échéant), mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Procurations pour les Assemblées Générales et pour les réunions du Conseil. Un actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit en original, par télécopie, câble ou télégramme, ou par email sur lequel une signature électronique, valable sous le droit luxembourgeois, est apposée.

Tout Administrateur peut agir à une réunion du Conseil en nommant un autre Administrateur comme son mandataire par écrit, que ce soit en original, par télécopie, câble ou télégramme, ou par email sur lequel une signature électronique, valable sous le droit luxembourgeois, est apposée.

Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs qui sont dans l'impossibilité de participer à une réunion du Conseil à condition (sous réserve du dernier paragraphe de l'article 7) qu'il y ait toujours au moins deux Administrateurs présents physiquement ou participant par tout moyen de communication conformément aux dispositions de l'article 7.

Art. 11. Surveillance de la Société. Tous les ans, l'Assemblée Générale doit élire un commissaire aux comptes qui n'a pas d'intérêts dans la Société ou l'un de ses actionnaires (commissaire externe) pour les besoins de vérification et d'approbation des comptes annuels. Ce commissaire externe sera nommé pour une durée de un an et jusqu'à ce que son successeur soit élu par les actionnaires. Le commissaire externe est rééligible et peut être révoqué à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Règlement des litiges. Tous les litiges résultant ou relatifs aux présents Statuts et toute matière y relative seront soumis à une Cour d'Arbitrage ayant son siège à Luxembourg pour jugement final conformément aux règles de la Chambre de Commerce Internationale. Dans la mesure du possible, toutes les procédures seront en langue anglaise.

Art. 14. Répartition des profits. Au moins cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société seront attribués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élèvera à 10% (dix pour cent) du capital de la Société tel que prévu, augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

L'Assemblée Générale aura le droit de déterminer la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera attribué et elle aura le droit de décider de payer des dividendes de temps à autre, lorsqu'elle estime, à sa discrétion, que ceci est conforme à l'intérêt et à la politique sociale.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise décidée par le Conseil et ils pourront être payés aux lieux et heures que le Conseil déterminera.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires dans les conditions et dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 15. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale adoptée dans la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que prévu à l'article 16 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale doit également déterminer les pouvoirs et rémunérations du(des) liquidateur(s).

Art. 16. Dispositions générales. Les présents Statuts et toutes les matières y afférentes ainsi que les relations juridiques entre les parties seront régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, sans égard aux conflits de principes légaux.

Les présents Statuts sont opposables aux successeurs et cessionnaires des parties qui détiennent des actions de INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY.

Si une disposition des présents Statuts ou tous autres contrats y relatifs est invalide, cela n'entraînera pas l'invalidité des Statuts dans leur ensemble et la ou les disposition(s) invalide(s) sera/seront remplacée(s) par des dispositions valides, en conformité avec l'esprit et l'intention des présents Statuts et le plus proche possible de la (des) provision(s) invalide(s).

Toute modification, tout ajout ou refonte, des présents Statuts seront effectués sur décision de l'Assemblée Générale.

En cas de contradictions entre les présents Statuts et d'autres contrats, les dispositions des présents Statuts prévauront.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, toutes deux telles que modifiées, s'appliqueront, sauf disposition contraire des Statuts.

Les Statuts de la Société sont rédigés en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou autres charges sous quelque forme que ce soit qui doivent être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise prévaut.

Signé: F. Felten, E. C. Anderson, K. Krämer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4810. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075048/211/696.

(070081464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Trèves Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.942.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société TREVES HOLDING S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073078/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Phoenix Contact, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 20.062.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN S.à r.l. gemäss Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der

Gesellschaft wurden geändert, gemäss Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäss Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul Frieders, vom 28. August 1991 veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 258 vom 15. Juni 1992, sowie gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Pétingen residierenden Notar Georges d'Huart, vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 649 vom 26. April 2002.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2007.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Die Geschäftsführung

Unterschriften

Référence de publication: 2007073122/2075/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06907. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Teresa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 39.614.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007073124/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02608. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Frutzel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4795 Linger, 46, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.385.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 140 du 15 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 juin 2007.

FRUTZEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

La gérante

Référence de publication: 2007073118/2075/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06911. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 mai 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Daniel Thierry, Eric Bourgeois, Pascal Porteu de La Morandière, Vincent Planche, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard, Frédéric Adam et Yves Kempf en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007073099/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Corefa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 10.809.

—
Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1973, sous la dénomination de FOROTTI & BRANCALEONI société à responsabilité limitée, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 86 du 21 mai 1973; statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 février 1978, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 98 du 12 mai 1978, et par actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1988, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 89 du 6 avril 1988, en date du 30 novembre 1989, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 234 du 13 juillet 1990, en date du 30 mars 1994, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 330 du 9 septembre 1994, et en date du 5 février 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 823 du 30 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

COREFA, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007073117/2075/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06909. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007073126/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06715. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.596.

—
EXTRAIT

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Todd A. Fisher a changé son adresse à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIÈRE VICTOR III S.à r.l.

Dr. J. Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2007073310/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02825. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Société Financière Industrielle de Participation et de Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.252.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2006 que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jean-Gabriel Serres, demeurant à F-Paris, 211, rue de l'Université, administrateur-délégué, administrateur
- Monsieur Pascal Serres, demeurant à TR-Istanbul, 35, Silahane Cad, Magha Palas Tesvibeye, administrateur
- Monsieur Dominique Veneny, demeurant à F-Versailles, 32, Promenade Mona Lisa, administrateur
- FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, sàrl, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, commissaire aux comptes

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issu de l'assemblée générale se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007073353/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00567. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070079243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

EECF Beta Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.974.

—
Extrait précisant le statut des différents administrateurs

- Bogers Matthijs est un «Administrateur MidEuropa»;
- Raths Cédric est un «Administrateur MidEuropa»;
- Rekus Zbigniew est un «Administrateur MidEuropa»;

- Strassberg Matthew est un «Administrateur MidEuropa»;
- Baudon Thierry est un «Administrateur MidEuropa»;
- Carlsson (dorénavant Capiod) Michelle est un «Administrateur EECF»;
- Arciszewski J. est un «Administrateur Employé»; et
- Kolodziej R. est un «Administrateur Employé».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

EECF BETA MANAGER

Signature

Référence de publication: 2007073359/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Bravura Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.598.

In the year two thousand and seven, on fourteenth day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company Bravura Solutions (Luxembourg) S.à.r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company»), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 120.598.

The Company was incorporated on 12 September 2006, by a deed of the above mentioned public notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1st December 2006, number 2247, page 107845.

The meeting of shareholders is presided by Sandra Schenk, private employee, with professional address in Senningerberg,

who appoints as secretary Christina Schmit, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting appoints as scrutineer M^e Laure Mersch, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the meeting (the «Meeting») as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *in varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the 500 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the report of the board of directors (Conseil de gérance) relating to the interim financial statements of the Company as at 11 May 2007 or any date thereafter (the «Liquidation Date»);
2. Approval of the interim financial statements of the Company as at the Liquidation Date;
3. Discharge given to the board of directors (Conseil de gérance) for their duties performed from the 12 September 2006 until the Liquidation Date;
4. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation; and
5. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
6. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The Meeting decides to approve the financial statements of the Company for the period from 12 September 2006 to 11 May 2007 on the basis of the report of the board of directors (Conseil de gérance).

Second resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors (Conseil de gérance) for the exercise of their mandates from the 12 September 2006 to 11 May 2007.

Third resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint OPR LIQUIDATORSHIP LTD., a company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Overseas Management Company Trust (B.V.I.) Ltd, P.O. Box 3152 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 679628, as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 11 May 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BRAVURA SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.598.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 12 septembre 2006 par-devant le notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} décembre 2006, numéro 2247, page 107845.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui nomme comme secrétaire Madame Christina Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur M^e Laure Mersch, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les associés représentés à l'assemblée (l'«Assemblée») ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

Resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que les 500 parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil de gérance relatif aux états financiers intérimaires de la Société au 11 mai 2007 ou à toute autre date (la «Date de Liquidation»);
2. Approbation des états financiers intérimaires de la Société à la Date de Liquidation;
3. Décharge accordée au conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs obligations du 12 septembre 2006 à la Date de Liquidation;
4. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
6. Divers.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société établis pour la période du 12 septembre 2006 au 11 mai 2007 sur base du rapport de gestion du conseil de gérance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat depuis le 12 septembre 2006 jusqu'au 11 mai 2007.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer liquidateur OPR LIQUIDATORSHIP LTD, une société dûment constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, P.O. Box 3152 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 679628.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 11 mai 2007.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille euros (€ 1.000,-)

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schenk, C. Schmit, L. Mersch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8776. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074294/202/148.

(070080720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Multiworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 76.862.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale tenue en date du 19 avril 2007 a ratifié la cooptation de Monsieur Stéphane Brunet, domiciliée 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange pour achever le mandat de Madame Tina Wilkinson.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Marc Raynaud, Président
- Monsieur Georges Engel, Administrateur et de
- Monsieur Stéphane Brunet, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

Pour *MULTIWORLD*

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007074255/2300/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

L'Epicéa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 6, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 114.108.

—
L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck Panier, gérant de société, né à Bar-le-Duc (France) le 24 septembre 1969, demeurant à L-2353 Luxembourg, 36, rue des Prunelles,

détenteur de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Arnaud Zandona, employé privé, demeurant à Metz (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2007.

2.- Madame Nathalie Gilson, cuisinière, née à Luxembourg le 6 juillet 1978, demeurant à B-6700 Weyler-Arlon, 20, rue de Stehnen,

détentrice de quinze (15) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Arnaud Zandona, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2007.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée L'EPICEA S.à r.l. (numéro d'identité 2006 24 02 955), avec siège social à L-1534 Luxembourg, 6, rue de la Forêt, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.108, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 891 du 6 mai 2006,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 27 avril 2007, Monsieur Franck Panier, préqualifié sub 1.-, a cédé sous les garanties de droit à Madame Nathalie Gilson, préqualifiée sub 2.-, ce acceptant, quinze (15) parts sociales de la prédite société L'EPICEA S.à r.l.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 27 avril 2007. La cessionnaire aura seule droit aux dividendes susceptibles d'être attribués aux dites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Suite à la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Franck Panier, préqualifié, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2) Madame Nathalie Gilson, préqualifiée, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Les comparants décident en outre de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Zandona, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 juin 2007, Relation: CAP/2007/1257. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007074288/236/54.

(070081031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

JDJ Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.942.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 8 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 8 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074279/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RE German Office 2 General Partners, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.714.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à.r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, RCS Luxembourg B number 113.738, here represented by Mrs Anna-Kreetta Rantamaa, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 118.714, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8th August 2006 published on 14th of October 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1937.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l. into RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO GENERAL PARTNERS S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall operate under the name RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO GENERAL PARTNERS S. à r.l. (hereafter the «Company») and which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à.r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 113.738, ici représentée par Madame Anna-Kreetta Rantamaa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représentée comme dit ci-avant est la seule associée de la société à responsabilité limitée RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à.r.l. ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.714, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 octobre 2006 numéro 1937.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à.r.l. en RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO GENERAL PARTNERS S.à.r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination RE GERMAN SMALL PROPERTIES TWO GENERAL PARTNERS S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présentes statuts de la Société (les «Statuts»)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, Relation: LAC/2007/7810. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074298/202/75.

(070081036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Fiduciaire ITP S.A., Expertise Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 47.032.

Suivant deux lettres recommandées en date du 11 mai 2007 adressées à la FIDUCIAIRE ITP, Monsieur Jean-Philippe Briatte a présenté sa démission avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et directeur technique du service comptabilité de la FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074278/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Luxury Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.957.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SILAND INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg B 98.182),

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 mai 2007.

2) EUROPROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 mai 2007.

3) URANUS INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Philippe Aflalo, prénommé et Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

4) LB HOLDING S.A., société de droit belge, ayant son siège social à B-1170 Bruxelles, 18, avenue Delleur (inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 607.980),

ici représenté par Monsieur Philippe Aflalo, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LUXURY FOOD S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) SILAND INVEST S.à r.l., précitée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
2) EUROPROPERTIES S.à r.l., précitée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3) URANUS INVESTMENT S.A., précitée, trois cent vingt-cinq parts sociales	325
4) LB HOLDING S.A., précitée, deux cent vingt-cinq parts sociales	<u>225</u>
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-François Torres, administrateur de sociétés, né le 10 août 1957 à Alger, demeurant à 2080, route des Crêtes, Sophia Antipolis, F-06560 Valbonne.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11989. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007074311/220/136.

(070080505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Edy Schmit, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 26, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074270/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLUE PARTNERS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 février 2007, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts sont également en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Madame Véronique Reveilliez, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée par Madame Reveilliez, comme dit ci-dessus et ci-après dénommée «l'As-socié unique», requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que BLUE CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N^o B 124.601, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, en date du 14 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée «la Société»);
2. que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire susnommé, le 5 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
3. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros) chacune, entièrement libérées;

4. qu'il est actuellement seul Associé de la Société pour avoir acquis la totalité des parts sociales.

Ceci exposé, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital de la Société, prend les décisions suivantes:

Décisions de l'associé unique

Première Décision

L'associé unique décide de convertir les 126 Parts Sociales existantes en parts sociales de classe A.

Deuxième Décision

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre vingt-sept mille quatre cents euros (1.987.400,- €) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600,- €) à un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- €) par la création:

- de neuf mille huit cent soixante-quatorze (9.874) nouvelles Parts Sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, assortie du paiement d'une prime d'émission globale de quatre cent trente-huit mille six cents euros (438.600,- €),

- et de dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, assortie du paiement d'une prime d'émission globale de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (499.380.284,- €).

Troisième Décision

L'associé unique déclare s'être réservé la totalité de la souscription des neuf mille huit cent soixante-quatorze (9.874) nouvelles Parts Sociales de Classe A.

Souscription - Libération des Parts Sociales de Classe A

En conséquence, l'associé Unique déclare souscrire la totalité des 9.874 (Neuf mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 1.426.000,- (un million quatre cent vingt-six mille euros) qu'il détient sur la Société.

La preuve de l'existence de la créance ci-dessus mentionnée a été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième Décision

L'associé unique déclare accepter, en qualité de nouvel associé, la Société CERVINIA S.A., société de droit belge dont le siège social est au 131, avenue Frans Courtens B-1030 Bruxelles (Belgique), inscrite sous le numéro 0887579197 et décide de réserver à cette dernière la totalité de la souscription des dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de classe B et d'autoriser leur libération, ainsi que la prime d'émission, par voie d'apport en nature de l'intégralité des actifs et passifs de ladite Société CERVINIA S.A. dont il déclare avoir préalablement approuvé l'évaluation.

Souscription - Libération des Parts Sociales de Classe B

Est alors intervenue aux présentes:

La Société CERVINIA S.A., ci-dessus dénommée,

Ici représentée par Monsieur Freddy de Greef, agissant en sa qualité de Président et Administrateur-délégué, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle, par son mandataire, après avoir fait acter qu'elle avait parfaite connaissance des statuts de la Société, a déclaré souscrire l'intégralité des dix mille (10.000) Parts Sociales de classe B nouvellement émises, d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (499.380.284,- €), soit un montant de souscription global de cinq cent millions trois cent quatre-vingt-mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (500.380.284,- €) et les libérer intégralement par un apport en nature de l'intégralité des actifs et passifs composant son patrimoine («l'Apport»), tels que ceux-ci sont reflétés dans le bilan arrêté à la date du 7 mars 2007 remis au notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte.

La valeur de l'Apport ressort à 500.380.284,- € ainsi qu'il résulte du bilan susvisé.

La société CERVINIA S.A., représentée comme mentionné ci-dessus, déclare, en sa qualité d'apporteur:

- qu'il n'existe aucun obstacle ni restriction d'aucune sorte au libre transfert de l'Apport à la Société,

- et que toutes instructions ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour valablement documenter le transfert de l'Apport à la Société et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Réalisation de l'augmentation de capital

L'Associé unique constate qu'ainsi les parts nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées pour leur valeur nominale et prime d'émission et que par suite, l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après l'augmentation de capital de la Société, BLUE PARTNERS S.à r.l. et CERVINIA S.A. précité, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société comme représentant la totalité du capital social de la Société et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le montant global des primes d'émission versée pour les nouvelles Parts sociales de classe A et B, comme suit:

- à hauteur de 200.000,- € à la réserve légale,
- à hauteur de 498.900.000,- € à une réserve indisponible intitulée «Réserve indisponible B», étant entendu que son montant devra rester attaché et réservé au détenteur de Parts Sociales de classe B,
- le solde, soit 718.884,- €, à une réserve indisponible distincte intitulée «Réserve indisponible A & B».

L'assemblée générale décide en outre que les réserves indisponibles susmentionnées ne pourront être réduites, supprimées ou distribuées de quelque façon que ce soit, que sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire et réunissant les conditions de forme, de présence et de majorité requises en matière de réduction de capital.

Deuxième Résolution

Pour tenir compte des modifications résultant des résolutions ci-dessus adoptées, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 «Capital social» des Statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- €) représenté par dix mille (10.000) parts sociales de classe A et dix mille (10.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les détenteurs de parts sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Le ou les associés détenant des parts sociales de classe A et le ou les associés détenant des parts sociales de classe B sont dénommés respectivement ci-après le/les «Associé(s) de Classe A» ou le/les «Associé(s) de classe B».

5.2 Toute(s) prime(s) d'émission versée(s) à l'occasion d'une augmentation de capital sera/seront affectée(s) de plein droit, soit à un compte indisponible dénommé «Réserve indisponible A» ou «Réserve indisponible B» dont le montant restera attaché et sera réservé à l'Associé de la classe concernée, soit à un compte indisponible dénommé «Réserve indisponible A&B», soit à l'un et l'autre, selon la décision et la répartition arrêtée par l'assemblée générale ayant autorisé l'augmentation de capital. Ces réserves indisponibles ne pourront être réduites, supprimées ou distribuées de quelque façon que ce soit que sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire et réunissant les conditions de forme, de présence et de majorité requises en matière de réduction de capital.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, à l'exception des droits rattachés aux réserves indisponibles identifiées par la classe de parts sociales concernée, ces droits restant des droits patrimoniaux propres de la classe de parts sociales concernée.»

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'Apport d'actifs et de passifs décrit ci-dessus résulte en une transmission à la Société de l'universalité du patrimoine d'une société de capitaux ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne et que ledit Apport a été effectué exclusivement en échange de parts nouvellement émises, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trente mille euros (30.000,- €).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BLUE PARTNERS S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 19th February 2007 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and which articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Represented by Mrs Véronique Reveilliez, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7th March 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, duly represented by Mrs Reveilliez as said above, and hereafter referred to as «the Sole Shareholder» declares and requests the notary to record:

1. That BLUE CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.601, was incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 14th February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

2. That the articles of incorporation of the Company have been amended: by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 5th March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

3. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,600.- (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 126 (one hundred twenty-six) shares with a par value of € 100.- (one hundred) each, fully paid up.

4. That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company for having acquired all the shares.

Having stated that, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, takes the following resolutions:

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing 126 shares into Class A Shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand four hundred euros (1,987,400.- €) in order to bring the Company' share capital from its current amount of twelve thousand six hundred euros (12,600.- €) to an amount of two million euros (2,000,000.- €) by creating and issuing:

- new nine thousand eight hundred seventy-four (9,874) Class A Shares with a nominal value of one hundred euros (100.- €) with a total issue premium of four hundred thirty-eight thousand six hundred euros (438,600.- €).

- and new ten thousand (10,000) Class B Shares with a nominal value of one hundred euros (100.- €) with a total issue premium of 499,380,284.- €.

Third resolution

The Sole Shareholder undertakes to subscribe to the nine thousand eight hundred seventy-four (9,874) newly issued Class A shares.

Subscription - Payment of the Class A Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to all the 9,874 (nine thousand eight hundred seventy-four) new Class A shares and to pay them up with the issue premium i.e. a global subscription amount of one million four hundred twenty-six thousand euros (1,426,000.- €), by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim in the amount of one million four hundred twenty-six thousand euros (1,426,000.- €) owed by the sole shareholder against the Company.

Proof of the existence of this claim was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares to accept, as a new shareholder, the company CERVINIA S.A., a limited company organized and existing under the laws of Belgium, with its head office at 131, avenue Frans Courtens, B-1030 Brussels Belgium, registered under the number 0887579197, decides to reserve for the aforementioned entity the entire issue of ten thousand (10,000) newly issued Class B shares and authorizes their issue, as well as the share premium in the form of a contribution in kind representing the entire assets and liabilities of the aforementioned company CERVINIA S.A., an evaluation of which has already been approved.

Subscription - Payment of the Class B Shares

Thereupon intervenes:

The afore named Company CERVINIA S.A., represented by Mr Freddy De Greef, acting in his capacity of President and Administrateur-délégué, binding the company by his sole signature.

Which, through its proxyholder, after having stated it had full knowledge of the articles of association of the Company, declared to subscribe to all the ten thousand (10,000) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euros

(100.- €) per Share together with an issue premium amounting globally to four hundred ninety-nine million three hundred eighty thousand two hundred eighty-four euros (499,380,284.- €), i.e. a global subscription amount of five hundred million three hundred eighty thousand two hundred eighty-four euros (500,380,284.- €) and to pay them up by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the «Contribution») as documented and listed in the balance sheet of CERVINIA SA as of 7 March 2007 and which will remain here annexed.

The Contribution is valued to 500,380,284.- € according to the above mentioned balance sheet.

CERVINIA S.A., represented as stated here above, declares in its capacity of Contributor:

- that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company,
- and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities to duly document the transfer of its assets and liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

Implementation of the increase of capital

The sole shareholder states that all the new shares have been subscribed and fully paid up together with the share premiums and that consequently, the implementation of the increase of capital is effective.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the increase of the Company's capital, BLUE PARTNERS S.à r.l. and CERVINIA SA, both prenamed representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked to the meeting, passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to allocate the global amount of the share premiums paid up for the new Class A and Class B shares, as follows:

- 200,000.- € to the legal reserve,
- 498,900,000.- € to an unavailable reserve entitled «unavailable reserve B», it being understood that this reserve shall be remained attached and reserved to the holder of the B Class Shares,
- The remaining amount, i.e. 718,884.- € to unavailable reserve entitled «unavailable reserve A & B».

The general meeting resolves that any modification, elimination or distribution of the unavailable reserves above mentioned shall be decided exclusively by a extraordinary general meeting of the shareholders drawn up in the form of a notarial deed and at the conditions required to reduce the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the article 5 «Share capital» of the articles of association, which shall have the following wording:

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at two million Euro (€ 2,000,000.-), represented by ten thousand (10,000) Class A shares and ten thousand (10,000) Class B shares, having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each).

The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders». The holder(s) of Class A Shares or the holder(s) of Class B Shares are respectively referred to as the «Class A Shareholder(s)» or the «Class B Shareholder(s)».

5.2 All share premiums paid in conjunction with an increase in capital will either be allocated either to an unavailable account denominated «Unavailable Reserve A» or »Unavailable Reserve B», which shall remain attached and reserved to the Class A shareholder(s) or to the Class B shareholders established on a case by case basis, or to an unavailable account denominated «unavailable Reserve A & B», or to the one and the other, pursuant to the decision and the allocation decided by the general meeting of the shareholders having authorized the share capital increase. Any modification, elimination or distribution of these unavailable reserves shall be decided exclusively by a general meeting of the shareholders drawn up in the form of a notarial deed and at the conditions required to reduce the share capital.

5.3 All Shares will have equal rights, with the exception of the rights attached to the unavailable reserves identified by the relevant share class. These rights shall remain personal property rights of the concerned share class.

Estimate of costs

Insofar as the Contribution in kind described under the above fourth resolution consists in a transfer of all the assets and liabilities of a company having its registered office in the European Union, the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971 as amended.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about thirty thousand Euros (30,000.- €).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: V. Reveilliez, F. De Greef, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007. Relation: LAC/2007/1730. — Reçu 14.260 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007074307/220/252.

(070080953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Nuotoundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.873.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 14 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Ekgomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND IMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour NUOTOUNDICI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074277/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.597.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

In the year two thousand seven, on the third of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WP IX LuxCo I S.à r.l., with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg; being the sole shareholder of WP IX LUXCO II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.185,

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of seven million nine hundred eighty-four thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 7,984,975.-) represented by three hundred nineteen thousand three hundred ninety-nine (319,399) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to nine million five hundred ninety-seven thousand euro (EUR 9,597,000.-) by the issue of sixty-four thousand four hundred eighty-one (64,481) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of one million six hundred twelve thousand twenty-five euro (EUR 1,612,025.-).

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine million five hundred ninety-seven thousand euro (EUR 9,597,000.-) represented by three hundred eighty-three thousand eight hundred eighty (383,880) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of seven million nine hundred eighty-four thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 7,984,975.-) represented by three hundred nineteen thousand three hundred ninety-nine (319,399) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to nine million five hundred ninety-seven thousand euro (EUR 9,597,000.-) by the issue of sixty-four thousand four hundred eighty-one (64,481) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of one million six hundred twelve thousand twenty-five euro (EUR 1,612,025.-).

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of one million six hundred twelve thousand twenty-five euro (EUR 1,612,025.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article six (6) paragraph one (1) of the Company's articles of association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at nine million five hundred ninety-seven thousand euro (EUR 9,597,000.-) represented by three hundred eighty-three thousand eight hundred eighty (383,880) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 19,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WP IX LuxCo I S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant le seul associé de WP IX LUXCO II S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.185,

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 7.984.975.-) représenté par trois cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix neuf (319.399) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix sept mille euros (EUR 9.597.000.-), par l'émission de soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (64.481) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de un million six cent douze mille vingt-cinq euros (EUR 1.612.025,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix sept mille euros (EUR 9.597.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (383.880) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 7.984.975,-) représenté par trois cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix neuf (319.399) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix sept mille euros (EUR 9.597.000,-), par l'émission de soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (64.481) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de un million six cent douze mille vingt-cinq euros (EUR 1.612.025,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de un million six cent douze mille vingt-cinq euros (EUR 1.612.025,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix sept mille euros (EUR 9.597.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (383.880) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 19.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8100. — Reçu 16.120,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074360/242/117.

(070080751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Vittoria Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 23 février 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 23 février 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 100 parts sociales transférées de AGAMEMNON ASSOCIATES L.P., ayant son siège social à Regatta Office Park, West Bay Road, PO BOX 31106, SMB, Grand Cayman, Iles Cayman, à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA: 100 parts

Luxembourg, le 4 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007073080/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Surassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 52.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075332/1683/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08045. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Jodocy Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 110.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075313/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06300. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Mawashi Geri S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 32.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a., (Gérant)

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007075316/813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07384. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Western Investment Company et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 26.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLCO INVESTMENTS LTD

Gérant

ATTC S.A.M

administrateur-délégué

Référence de publication: 2007075317/813/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07389. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.951.

On the Seventeenth of April, in the year Two Thousand and Seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GERRARDS CROSS INVESTMENT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, on 16th December 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 263 of Mars 23rd, 2005, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.951 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»;

2. Decision to appoint Mr. Thomas Hoeller as Manager;

3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and

4. Miscellaneous.

II. The represented shareholder at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Sole Shareholder»), the proxy-holder of the represented shareholder, and the number of his shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholder, the proxy-holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the represented shareholder took the following resolutions:

I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10, third paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Manager, with immediate effect.

Mr. Thomas Hoeller is appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Sole Shareholder declares that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr. Dirk Ruppert;
- Mr. Paul Devonshire; and
- Mr. Thomas Hoeller.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GERRARDS CROSS INVESTMENT Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 263 du 23 mars 2005, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.951 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

2. Décision de nommer M. Thomas Hoeller comme gérant;

3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;

4. Divers.

II. L'associé représenté à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Associé Unique»), le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes, l'associé représenté a adopté les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10, troisième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérant, avec effet immédiat.

M. Thomas Hoeller est nommé pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Dirk Ruppert;
- M. Paul Devonshire; et
- M. Thomas Hoeller.

Coûts

La partie comparante évalue que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5618. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075001/211/118.

(070081831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

THL GCO Investments II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007074497/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07293. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2007 que:

- M^e Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée a été nommé Président du Conseil d'Administration et délégué à la gestion journalière;
- M Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3 a été nommé Administrateur Délégué;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

TREFINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075013/2083/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LGIG HKW GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.968.

EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 7 juin 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

- Madame Helen Garbutt, résidant professionnellement au 29, rue de Berri F-75 008 Paris France.
Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075015/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Le gérant unique de la société, OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANAGEMENT S.A., a transféré son siège social de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en date du 6 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OAKWOOD GLOBAL
FINANCE S.C.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007074968/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

TÜV Rheinland Luxemburg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 9.252.

Im Jahre zweitausendundsieben, am fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem Unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

die Gesellschaft deutschen Rechts TÜV INTERNATIONAL GmbH, mit Sitz in D-51105 Köln, 1, Konstantion-Wille-Strasse, Handelsregister AG Köln

als alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TÜV RHEINLAND LUXEMBURG Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Livange, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer 9.252, gegründet gemäss notarieller Urkunde veröffentlicht im Memorial C-1971, Seite 417,

hier vertreten durch H. Reinhold Quaden, wohnhaft in Schrassig, handelnd auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Köln, am 9: März 2007, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, nachdem sie ne varietur von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar gegengezeichnet wurde.

Welche Komparentin, wie vorhin erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von Livange nach Luxemburg, 2a, Kalchesbruck, zu verlegen, und demzufolge Artikel 3 abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass gegewärtiger Urkunde anerfallen werden, wurden geschätzt auf EUR 1.000,-.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertretung der Komparentin, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. R. Quaden, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, LAC/2007/10253. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007074983/208/33.

(070081700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Extrait du procès verbal des décisions prises par le Conseil d'Administration sous la forme circulaire en date du 7 mai 2007

Première résolution

Le Conseil d'administration accepte la démission, avec effet au 24 avril 2007, de Monsieur Michel Janiak de son poste d'Administrateur de la société.

Deuxième résolution

Le Conseil décide, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de nommer comme Administrateur de la société Monsieur André Birget, demeurant professionnellement rue Léon Laval, 12, à L-3372 Leudelange.

Pour extrait conforme

LuxiPrivilège, Sicav

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

C. Defendi / M.-H. Iagnemma

Référence de publication: 2007075047/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.802.

Extraits des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2007

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Karl Heinz Horrner, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant que gérant de la société.

- M. Michael Newton, résidant professionnellement au Isabelle Chambers, route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3RA, en tant que gérant de la société.

- M Erlend Smith résidant professionnellement au Isabelle Chambers, route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3RA, en tant que gérant de la société.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Jean-Louis Camuzat.

M. Christophe Cahuzac, et M. Pascal Leclerc ont déménagés du 46A avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Fredrik Arneborn, M. Pascal Leclerc, M. Deon Van Der Ploeg, M. David Jeffreys, M. Karl Heinz Horrner, M. Michael Newton et M Erlend Smith.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074986/1649/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 7 juin 2007 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur André Bauwens, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
- Madame Helen Garbutt, résidant professionnellement au 29, rue de Berri F-75 008 Paris France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075018/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Beltxnea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.297.

—
La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 2 mai 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGIE S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 mai 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Jean-Robert Cartoline, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 2 avril 2007.

Pour BELTXNEA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007074249/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Hip-Hp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.661.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074361/7850/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08878. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2007 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Reconduction du mandat des administrateurs suivants: Monsieur Cédric Roland-Gosselin, Monsieur Paul Suttur, Monsieur Philippe Gusbin et la société ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT représentée par Monsieur Georges Wolff et Monsieur Marc Van de Walle.

Réviseur d'Entreprise:

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075146/5911/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007074483/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07818. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Gedial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007074481/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07812. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.
